# 12182/19

## **ASSEMBLÉE NATIONALE**

#### SÉNAT

**QUINZIÈME LÉGISLATURE** 

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 septembre 2019 Enregistré à la Présidence du Sénat le 20 septembre 2019

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale. Nomination de Mme Olimpia del AGUILA CAZORLA, membre pour l'Espagne en remplacement de Mme Marina GORDON ORTiz, membre démissionnaire



Bruxelles, le 13 septembre 2019 (OR. en)

12182/19

**SOC 604 EMPL 459** 

#### **NOTE POINT "I/A"**

Origine:	Secrétariat général du Conseil	
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil	
Objet:	Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale	
	Nomination de Mme Olimpia del AGUILA CAZORLA, membre pour l'Espagne en remplacement de Mme Marina GORDÓN ORTÍZ, membre démissionnaire	

- 1. <u>Le Secrétariat général du Conseil</u> a été informé de la démission de Mme Marina GORDÓN ORTÍZ, membre du comité mentionné en objet dans la catégorie des représentants des employeurs (pour l'Espagne).
- 2. En vertu de l'article 75 du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004<sup>1</sup> qui institue le comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil et, en vertu de la décision du Conseil du 13 octobre 2015<sup>2</sup>, le mandat a une durée de cinq ans.

12182/19 lg 1 LIFE.1.C **FR** 

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> JO L 166 du 30.04.2004, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> JO C 341 du 16.10.2015, p. 4.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement espagnol a présenté, en remplacement du membre démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2020:

Mme Olimpia del AGUILA CAZORLA Responsable de Seguridad Social de CEOE Departamento de Relaciones Laborales CEOE Diego de León, 50-6° 28006 Madrid

Tel.: +34 915663402

e-mail: olimpia.delaguila@ceoe.es

- 4. Par conséquent, <u>le Comité des représentants permanents</u> est invité à recommander au Conseil:
  - a) d'<u>adopter</u>, en point "A" de son ordre du jour, <u>la décision du Conseil</u> portant remplacement d'un membre du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, <u>dont le texte figure en annexe</u>, et
  - b) <u>de faire publier</u> la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

\_\_\_\_

12182/19 lg 2 LIFE.1.C **FR** 

#### **DÉCISION DU CONSEIL**

du

portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

### LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale<sup>3</sup>, et notamment son article 75,

#### considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 13 octobre 2015<sup>4</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période se terminant le 19 octobre 2020.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des employeurs, est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Marina GORDÓN ORTÍZ.
- (3) Le gouvernement espagnol a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

#### A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

\_

12182/19

lg 3 LIFE.1.C **FR** 

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> JO L 166 du 30.04.2004, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> JO C 341 du 16.10.2015, p. 4.

#### Article premier

Mme Olimpia del AGUILA CAZORLA est nommée membre du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale en remplacement de Mme Marina GORDÓN ORTÍZ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2020.

<u>Art</u>	icle 2
La présente décision entre en vigueur le jour de s	on adoption.
Fait à, le	
	Par le Conseil
	Le président

12182/19 lg 4 LIFE.1.C **FR**